



COMMUNAUTE
DU PAYS DE GRASSE

Auribeau-sur-Siagne • Grasse
Mouans-Sartoux • Pégomas
La Roquette-sur-Siagne

AVIS DE MARCHE

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

CA Pôle Azur Provence, 57, avenue Pierre Sémard B.P. 91015, à l'attention de M. le président, F-06131 Grasse. Tél. 04 97 05 22 00. Fax 04 92 42 06 35.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, 57 avenue Pierre Sémard, Contact : direction Construction, Patrimoine et Déplacements, F-06130 Grasse. Tél. 04 97 05 22 00. Fax 04 92 42 06 35.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Autre.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

mission de maîtrise d'œuvre : Aménagements de voirie et des réseaux divers ZAE Sainte Marguerite " Arôma Grasse " commune de Grasse.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°12.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

l'opération consiste à :

- étudier un aménagement de la voirie permettant d'assurer les différentes dessertes pour chacun des lots, d'organiser le stationnement,

II.1) DESCRIPTION

- assurer les cheminements piétonniers et leurs échanges avec les accessibilités aux personnes à mobilités réduites sur l'ensemble de la zone,
- étudier un plan d'aménagement pour l'ensemble des réseaux (edf, gdf, France Télécom, Eclairage Public, Eaux potables, Eaux usées, Eaux Pluviales, etc....),
- étudier un aménagement paysager pour assurer l'intégration du projet dans son environnement,
- prendre en compte les largeurs de voie, les rayons de giration, les caractéristiques de la structure de chaussée et la conformité des équipements de sécurité (signalisation horizontale et verticale, mobilier urbain), les systèmes d'assainissement pour le captage et le drainage des eaux pluviales de ruissellement.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**
71000000.

II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :**
Oui.

II.1.8) **Division en lots :**

II.1.9) **Des variantes seront prises en considération :**
Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) **Quantité ou étendue globale :**

la partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux (Co) par le maître de l'ouvrage est égale à 2 006 888.00 euros hors taxes, soit 2 400 238.05 euros (T.T.C.) (valeur octobre 2009).

La mission est constituée des éléments suivants :

- études de diagnostic (dia)
- avant-projet (avp)
- études de projet (pro)
- assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (act)
- examen de conformité (visa)
- direction d'exécution des contrats de travaux (det)
- ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (opc)
- assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (Aor).

La mission du maître d'œuvre inclut les missions particulières d'assistance suivantes :

- mission complémentaire 1 (Enquête publique Bouchardeau)
- mission complémentaire 2 (Cahier des charges de cession de terrain)

L'Équipe candidate devra être pluridisciplinaire et justifier de compétences et qualifications dans les domaines suivants :

- urbanisme,
- conception de lotissement d'activités,
- conception et réalisation de vrd,
- conception et réalisation d'espaces paysagers.

II.2.2) **Options :**

II.3) **DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :**

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés :**

Police de responsabilité décennale.

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références**

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

aux textes qui les réglementent :

- avance : 5 % du montant du marché sous réserve de la présentation d'une garantie à première demande couvrant le montant de l'avance. Le titulaire peut renoncer au bénéfice de l'avance.
- mode de règlement : mandat administratif (virement bancaire) suivant les règles de la Comptabilité publique
- délai global maximum de paiement conforme à la législation en vigueur.
- intérêts moratoires : conforme à la réglementation en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commenceront à courir.
- financement sur fonds propres 100 %, section fonctionnement
- Forfait de rémunération provisoire FP et forfait définitif de rémunération F
- Prix révisable
- Paiement par acomptes périodiques.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Groupement conjoint ou solidaire.

III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**

III.2) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

- Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC 4)
 - déclaration du candidat (imprimé Cerfa Dc5)
 - copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire
 - déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP (si imprimé Cerfa Dc5 n'est pas produit)
 - production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

III.2.2) **Capacité économique et financière :**

- Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations de maîtrise d'œuvre objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
 - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels.

III.2.3) **Capacité technique :**

- Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les prestations de services ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique
 - déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.
 - description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
 - indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

III.2.4) **Marchés réservés :**

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

)

III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière :**

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :**

Oui.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure :**

Ouverte.

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique. Pondération : 40.
2. délai d'exécution des phases. Pondération : 30.
3. taux d'honoraires. Pondération : 30.

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée :**

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :**

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

19 janvier 2010 - 12:00.

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres :**

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :**

VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

Non.

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS :**

Le D.C.E est mis à disposition par voie électronique sur : www.marches-securises.fr

Maître d'ouvrage: Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Identifiant: Ca-Pôle-Azur-Provence_06_20091207-01.

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 7 décembre 2009.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice, 33 bd Franck Pilate, F-06359 Grasse. Tél. 04 92 04 13 13. Fax 04 93 55 78 31.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges en matière de Marchés, 22 Bd Pau Peytal, F-13282 Marseille Cedex 20. Tél. 04 91 15 63 70. Fax 04 91 15 61 90.

VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé précontractuel (article L.551-1 du code de justice administrative), recours contre la passation des marchés en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut être introduit avant la signature du marché, laquelle, conformément à l'article 80 du code des marchés publics, n'interviendra que 10 jours après la notification de rejet de leur offre aux candidats évincés.

Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du code de justice administrative)

Dans les deux mois de la notification ou de la publication de la décision attaquée (délais

Supplémentaires de distance: article R.421-7 du code de justice administrative). Ce recours peut

Éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du pouvoir adjudicateur dans

Les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé.

- un recours de plein contentieux contre une décision, de rejet d'une demande préalable et, en

Cas de décision expresse de rejet, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de cette décision (art R421-3 Cja).

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

7 décembre 2009.